



charte

L'association *Amis Montagnards*–AMG a pour but, selon l'article 2 de ses statuts, « de faciliter la pratique des sports et de favoriser les loisirs de montagne dans un esprit d'amitié et de solidarité ».

A cet effet, en tant que membre des AMG, je reconnais que les valeurs suivantes sont fondamentales pour le club, et je m'engage à les respecter.

amitié

je privilégie le plaisir, les échanges, l'amitié et la solidarité dans ma pratique des sports et des loisirs de montagne

tolérance

je respecte les personnes et les différences de sexe, de religion et de pensée

environnement

je m'efforce de préserver l'environnement dans ma pratique des sports et des loisirs de montagne

responsabilité

j'assume mes responsabilités en tant qu'organisateur ou participant d'une activité

formation

en tant qu'organisateur, je mets régulièrement à jour mes compétences et favorise le partage des connaissances et de l'expérience de la montagne

réciprocité

je tends à m'investir dans la vie du club par des aides ponctuelles ou durables

Cette charte est le reflet de l'état d'esprit des Amis Montagnards et est appelée à évoluer avec eux.